



## Primaire de la droite et du centre : Analyse des propositions

### Service militaire

Principaux enjeux.....	2
Historique de la proposition .....	3
La proposition à l'étranger.....	3
Mise en œuvre.....	4
Les propositions des candidats.....	6
Jean-François Copé : rétablir un service national obligatoire de 6 mois.....	6
Bruno Le Maire : créer un service militaire pour l'emploi .....	8
Jean-Frédéric Poisson : rétablir le service national.....	10
Nicolas Sarkozy : les décrocheurs de 18 à 25 ans devront faire un service militaire obligatoire .....	12



## Principaux enjeux

Seuls quatre candidats à la primaire de la droite et du centre se sont positionnés pour un rétablissement – du moins partiel ou modifié – du service national. Les autres candidats ont affirmé leur opposition au rétablissement de la conscription, dont la suspension a été actée en 1997.

Jean-François Copé et Jean-Frédéric Poisson proposent de revenir sur la suspension de la conscription actée en 1997 et souhaitent respectivement rétablir un service national obligatoire de six mois et de dix mois pour tous les jeunes Français.

Ces propositions visent à rétablir le service national pour l'ensemble des jeunes. Ce service national pourrait se substituer aux dispositifs déjà existants, le service militaire adapté en outre-mer (SMA) et l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) en métropole ainsi que le service militaire volontaire (SMV) mis en place en 2015 et encore en cours d'expérimentation. Cette proposition est également susceptible de constituer une remise en cause du modèle de l'armée de métier.

La proposition de Nicolas Sarkozy vise à renforcer l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier pour les jeunes décrocheurs, à travers la mobilisation de l'encadrement militaire. De ce fait, la proposition vise à étendre le service militaire adapté en outre-mer (SMA) et l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) en métropole ainsi que le service militaire volontaire (SMV). Nicolas Sarkozy propose de cibler l'ensemble des décrocheurs ou des jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation, c'est-à-dire l'ensemble du stock de ce public, que l'on peut estimer entre 1 et 1,2 million. Dans ces [déclarations récentes](#), il indique que ce dispositif ne concernerait qu'une partie du flux de nouveaux décrocheurs chaque année – entre 50 et 70 000 –, ce qui ne serait cohérent avec son annonce qu'une fois que l'ensemble des décrocheurs actuels auraient été admis dans le dispositif et que gérer le flux de nouveaux décrocheurs suffirait à mettre en œuvre la mesure.

Bruno Le Maire ne propose pas de rétablir la conscription avec le service militaire obligatoire mais de fusionner et d'amplifier les dispositifs existants en créant un « service militaire pour l'emploi » dont l'objectif est moins de créer un sentiment d'appartenance nationale que de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

## Les propositions des candidats

Candidat	 Jean-François Copé	 François Fillon	 Alain Juppé	 Nathalie Kosciusko-Morizet	 Bruno Le Maire	 Jean-Frédéric Poisson	 Nicolas Sarkozy
Proposition	Rétablir un service national obligatoire de 6 mois.	Contre le rétablissement du service militaire	Contre le rétablissement du service militaire	Contre le rétablissement du service militaire	Créer un service militaire pour l'emploi.	Rétablir le service national.	Service militaire obligatoire pour les décrocheurs de 18 à 25 ans.
Chiffrage	<b>2,4 Md€ d'investissement + 4,7 Md€ par an</b>	Pas de chiffrage	Pas de chiffrage	Pas de chiffrage	<b>335 M€ d'investissement + 560 M€ par an</b>	<b>9,7 Md€ d'investissement + 8 Md€ par an</b>	<b>1,6 Md€ d'investissement</b> (voir les 4 scénarios détaillés dans la fiche)



## Historique de la proposition

Il existe, depuis la suspension de la conscription en 1997, un « service national universel » qui comprend une obligation, pour tous les citoyens, de recensement, de participation à la journée d'appel à la défense (JAPD) et d'appel sous les drapeaux en cas de nécessité d'assurer la défense de la Nation. Au-delà du volontariat, qui vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général, il existe plusieurs dispositifs pouvant être rapprochés de la proposition du candidat :

- le service militaire adapté en Outre-mer (SMA), créé en 1961, dont l'objectif est de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes ultramarins ;
- l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), anciennement « défense 2<sup>e</sup> chance », mis en place en 2005, qui consiste à encadrer des jeunes en grande difficulté en vue de leur insertion sociale et professionnelle ;
- le service militaire volontaire (SMV), lancé en 2015, vise les mêmes objectifs que le SMA pour les jeunes métropolitains.

La proposition de Bruno Le Maire est déjà appliquée en France, mais sous un format bien plus réduit (9 500 jeunes) dans le cadre du SMA, de l'EPIDE ou du SMV.

Jean-François Copé, Jean-Frédéric Poisson et Nicolas Sarkozy visent divers effets par le rétablissement du service militaire obligatoire :

- la transmission de l'appartenance à une communauté nationale de valeurs ;
- une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté
- la possibilité d'acquérir une expérience sociale et professionnelle favorisant l'autonomie.

Dans son rapport sur l'accès des jeunes à l'emploi paru en octobre 2016, la Cour des comptes dresse un bilan plutôt positif des dispositifs SMA et EPIDE, notamment au regard du critère de l'insertion des jeunes. Cependant, le changement de l'échelle des dispositifs pourrait conduire à nuancer ce constat.

Depuis l'annonce de la fin de la conscription et la suspension du service national en 1997, de nombreuses propositions ont été formulées pour recréer, sous une forme nouvelle et selon des objectifs différents (aucun objectif militaire opérationnel), un dispositif d'encadrement militaire des jeunes à des fins de citoyenneté et d'insertion. La vertu intégratrice de l'appel sous les drapeaux demeure regrettée, occultant par la même les limites fortes du service militaire lorsqu'il a été suspendu. Dans le même temps, la journée d'appel et de préparation à la défense, demeure critiquée. Lors de la campagne présidentielle de 2007, Ségolène Royal avait proposé un « encadrement à dimension militaire » pour lutter contre la délinquance juvénile qui avait suscité la polémique. Parmi les propositions qui ont abouti, l'EPIDE et le SMV incarnent bien la modification de l'objectif de ces propositions : il ne s'agit pas d'un objectif opérationnel bénéficiant au ministère de la défense et à la sécurité du territoire, mais plutôt d'un objectif de politique sociale, d'intégration, d'insertion et d'emploi.

## La proposition à l'étranger

La réintroduction du service national irait à rebours de la tendance observée à l'étranger, qui est de privilégier une armée de métier et de ne pas diverter les forces armées avec des missions non opérationnelles. En Europe, un service militaire obligatoire existe encore en Suisse, en Autriche, en Norvège ou en Finlande.



## Mise en œuvre

Le rétablissement de la conscription que proposent Jean-François Copé et Jean-Frédéric Poisson nécessiterait de revenir sur la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et de modifier les dispositions législatives et réglementaires du code de la défense nationale. Une telle réforme nécessiterait également d'abonder les crédits du ministère de la Défense et de revoir la loi de programmation militaire 2014-2019 qui prévoit la trajectoire financière de moyen terme des armées. Théoriquement, l'intégralité d'une classe d'âge est concernée par cette mesure. Les candidats ne précisent pas à partir de quelle année cette proposition pourrait s'appliquer.

La proposition de Nicolas Sarkozy se distingue de celles de Jean-François Copé et Jean-Frédéric Poisson car il se prononce pour la création d'un service militaire obligatoire pour les seuls décrocheurs ; cela ne nécessiterait vraisemblablement pas de revenir sur la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national dans la mesure où elle ne concerne qu'une partie de la population. Les textes instituant les dispositifs actuels devraient être modifiés ou abrogés, la proposition nécessitant de nouvelles dispositions législatives. Nicolas Sarkozy propose de financer cette réforme par la réallocation de fonds pris sur le budget du ministère de l'Éducation nationale.

Le ministère de l'Éducation nationale évalue à 98 000 le nombre de décrocheurs scolaires [en 2016](#), contre 136 000 en 2011. Selon le Code de l'éducation, les décrocheurs sont les élèves qui quittent le système scolaire sans obtenir de diplôme. Nicolas Sarkozy [évoque](#) lui un effectif de 150 000 décrocheurs. Il propose que 50 000 à 70 000 d'entre eux effectuent leur service militaire, « *parce qu'à l'idée de passer par la case militaire, beaucoup vont trouver un apprentissage, une formation ou un emploi !* ».

- C'est le flux de nouveaux décrocheurs chaque année, qui peut être retenu :
- 1) *si la mesure ne porte que sur ces nouveaux décrocheurs, ce qui n'est pas cohérent avec les annonces du candidat ;*
  - 2) *une fois que le stock de décrocheurs actuel aura transité par le service militaire – on estime la période nécessaire à la durée du mandat, 5 ans, en l'absence de précision du candidat ; une fois cette période passée, traiter le flux de nouveaux décrocheurs sera suffisant pour mettre en œuvre ces annonces.*

Ces chiffres ne portent que sur une seule classe d'âge (au total, entre 750 000 et 800 000 individus par classe d'âge en France<sup>1</sup>). Or, [Nicolas Sarkozy](#) souhaite également « *que tout jeune entre 18 et 25 ans ait soit une formation, soit un emploi. Si ce n'est pas le cas, il fera son service militaire* ».

Si on applique à huit générations l'objectif visé par Nicolas Sarkozy, entre 400 000 et 560 000 jeunes seraient concernés par le dispositif, en stock. En l'absence d'effet incitatif sur la reprise d'une formation ou d'un emploi, plus d'un million de jeunes seraient concernés (les effectifs de décrocheurs s'établissaient entre 130 000 et 150 000 jeunes par an ces dernières années).

La définition du public cible donnée par Nicolas Sarkozy correspond à une autre donnée statistique, celle des NEET (de l'anglais « *not in employment, education or training* », en français « sans emploi, ne suivant ni études ni formation »), qui concerne les 15-29 ans. 1,9 million de jeunes répondent à cette définition en France.

Selon l'Insee, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les 20-24 ans représentent 5,7 % population totale<sup>2</sup>, estimée à 64,5 millions au total. Selon l'OCDE, en France en 2015, 20,9 % des 20-24 ans sont des NEET. En ramenant ce pourcentage aux données de l'Insee, on estime à 768 000 le nombre de NEET de 20 à 24 ans. Ces regroupements Insee et OCDE excluent les jeunes âgés de 18 ans, de 19 ans et de 25 ans, eux aussi visés par la mesure de Nicolas Sarkozy. En ajoutant 3 générations aux 5 qu'elles incluent, et en estimant que les ratios sont à peu près équivalents, on obtient un effectif de 1,228 million de NEET de 18 à 25 ans.

1 [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref\\_id=bilan-demo&reg\\_id=0&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop\\_age2.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bilan-demo&reg_id=0&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop_age2.htm)

2 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon02150](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon02150)



Selon Nicolas Sarkozy, la seule annonce de cette mesure inciterait plus de la moitié de ces jeunes à trouver une formation ou un emploi (cf. ci-dessus). Le service militaire ne concernerait alors plus que 614 000 jeunes.

La proposition de Bruno Le Maire nécessiterait de revenir sur les textes ayant institué le SMA et l'EPIDE. Le projet présidentiel de Bruno Le Maire prévoit de fusionner le dispositif de SMV, dont l'évaluation est en cours, avec le SMA dans le nouveau dispositif. 25 000 jeunes seraient concernés selon le candidat.



## Chiffrage des propositions des candidats



Jean-François Copé : rétablir un service national obligatoire de 6 mois

« En rétablissant un service national obligatoire de six mois pour l'ensemble des jeunes des deux sexes au sortir du cycle d'enseignement obligatoire ; il s'agit de concevoir un service national obligatoire de durée brève qui sera le prolongement systématique et naturel de l'enseignement scolaire et secondaire. Rien à voir avec la proposition absurde d'un service sanction pour les seuls décrocheurs ; tout à l'inverse, un moyen privilégié de conforter le lien républicain tout en permettant de détecter alors qu'il en est encore temps les germes de radicalité. » [Jean-François Copé](#)

### COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

Jean-François Copé propose de revenir sur la suspension de la conscription actée en 1997 et de rétablir un service national obligatoire de six mois pour tous les jeunes Français. Cette proposition pourrait représenter un coût de l'ordre de 4,7 Md€ par an, auquel devraient être ajoutés des coûts de nature exceptionnelle (comme l'immobilier) évalués à 2,4 Md€, liés à l'inadaptation des structures actuelles pour accueillir environ 450 000 jeunes. Elle est également susceptible de constituer une remise en cause du modèle de l'armée de métier.

### CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant estimé	
Par le candidat:	<b>3 Md€ par an</b> (précision apportée par l'équipe du candidat)
Par l'Institut Montaigne :	<b>2,4 Md€ d'investissement + 4,7 Md€ par an</b>
Répartition du coût	
Coût supporté par l'État	Très majoritairement supporté par l'État
Coût supporté par les Collectivités	Minoritairement supporté par les collectivités
Coût supporté par la Sécurité sociale	

#### Commentaire synthétique du chiffrage

Selon une estimation médiane, la proposition de Jean-François Copé représenterait un coût de l'ordre de 4,7 Md€ par an (hors dépenses immobilières exceptionnelles). Elle pèserait en tout ou partie sur le budget du ministère de la Défense, à tout le moins pour les jeunes effectuant un service national dans les forces armées et remettrait en cause la trajectoire financière tendancielle prévue par la loi de programmation militaire 2014-2019.

#### Chiffrage détaillé de la proposition

La proposition vise à rétablir le service national pour l'ensemble des jeunes. Ce service national pourrait se substituer aux dispositifs déjà existants, le service militaire adapté en outre-mer (SMA) et l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) en métropole ainsi que le service militaire volontaire (SMV) mis en place en 2015 et encore en cours d'expérimentation.

Actuellement le nombre de jeunes concernés par ces dispositifs reste modeste :

- 5 764 jeunes pour le SMA en 2015 (pour un budget total de 210 M€, y compris la masse salariale des militaires encadrants) ;
- 2 651 jeunes pour l'EPIDE en 2016 (pour un budget total de 87,5 M€) ;
- 1 000 jeunes pour le SMV en 2016 (pour un coût total estimé à 40 M€).



Ce nombre est très faible au regard du nombre total de jeunes d'une classe d'âge, qui atteint 760 256 personnes des deux sexes, pour les jeunes nés en 1997 et ayant 18 ans révolus en 2016 (source INSEE).

Le coût unitaire de ces dispositifs est assez proche : 36 000 € par tête pour le SMA ; 33 000 € par tête pour l'EPIDE ; 40 000 € par tête pour le SMV.

En proposant le rétablissement du service national obligatoire pour tous les jeunes Français des deux sexes, le candidat prévoit que l'intégralité d'une classe d'âge sera mobilisée. Ce nombre effectif de jeunes appelés serait néanmoins plus faible afin de tenir compte des :

- engagés volontaires et des jeunes participant au SMA et à l'EPIDE (environ 30 000 jeunes) ;
- engagés au titre du service civique (53 000 en 2015) ;
- dispensés, exemptés et réformés (environ 30 % d'une classe d'âge sur la base des statistiques historiques du service militaire, soit 228 000 personnes).

La population concernée par le rétablissement du service national obligatoire pourrait donc représenter de l'ordre de 450 000 personnes si les autres dispositifs, notamment le service civique, étaient maintenus.

Sur la base du coût moyen par tête des dispositifs EPIDE, SMA et SMV et en se fondant sur une durée de service national de 6 mois, le coût annuel brut de fonctionnement pour cette proposition serait, selon une estimation haute, de l'ordre de 8 Md€. Eu égard au fort taux d'encadrement à l'EPIDE et au SMA, cette évaluation pourrait être ramenée à 4,7 Md€.

Enfin, la mise en œuvre de cette proposition imposerait vraisemblablement de mobiliser des implantations immobilières nouvelles, les bases de défense maintenues ne permettant plus d'accueillir une population aussi importante et pour une durée aussi longue. Sur la base des transferts d'actifs dont a bénéficié l'EPIDE lors de sa création (57 M€, soit 21 500€ par tête), on peut évaluer à environ 2,4 Md€  $((450\ 000 \times 21\ 500)/4)$  les coûts exceptionnels à prendre en compte, principalement au titre de l'immobilier.

### Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Le coût du dispositif proposé par Jean-François Copé pourrait être plus faible en retenant un coût unitaire inférieur à celui de l'EPIDE ou du SMA qui bénéficient d'un taux d'encadrement élevé.

Le coût net pour les finances publiques pourrait être inférieur : la mise en place de ce dispositif pourrait justifier la suppression ou l'aménagement de plusieurs dispositifs d'insertion ou d'indemnisation des jeunes qui se retrouveraient redondants.

### Sources

- Cour des comptes, [L'accès des jeunes à l'emploi. Construire des parcours, adapter les aides](#), octobre 2016.
- IFRAP, [Comparatif SMA, EPIDE et Service militaire volontaire](#), novembre 2015.
- IFRAP, [Faut-il rétablir la forme militaire du service national ?](#), mars 2015.
- Ministère des outre-mer, [Rapport d'activité 2015 du Service militaire adapté](#), janvier 2016.
- Ministère de l'économie et des finances, [Projet annuel de performance de la mission Travail et emploi, annexé au projet de loi de finances pour 2017](#), octobre 2016.
- Assemblée nationale, [Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense](#), décembre 2015.



## Bruno Le Maire : créer un service militaire pour l'emploi

« Créer un « Service militaire pour l'emploi » (SME) issu de la fusion entre le « Service militaire volontaire » (SMV) et le « Service militaire adapté » (SMA) afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale, par l'armée, des jeunes en difficulté », [Bruno Le Maire](#)

### COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

Bruno Le Maire ne propose pas de rétablir la conscription avec le service militaire obligatoire mais de fusionner et d'amplifier les dispositifs existants en créant un « service militaire pour l'emploi » dont l'objectif est moins de créer un sentiment d'appartenance nationale que de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. L'extension d'un service national pour l'insertion et l'emploi pourrait représenter un coût de l'ordre de 600 M€ par an, auquel devraient être ajoutés des coûts de nature exceptionnelle (comme l'immobilier) évalués à 335 M€ liés à l'inadaptation des structures actuelles pour accueillir les 25 000 jeunes prévus par le candidat.

### CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

<b>Montant estimé :</b>	
<i>Par le candidat :</i>	<b>985 M€ par an (les deux tiers de ce montant se trouvent dans l'augmentation des crédits de la Défense)</b>
<i>Par l'Institut Montaigne :</i>	<b>335 M€ d'investissement + 560 M€ par an</b>
<b>Répartition du coût</b>	
Coût supporté par l'État	Très majoritairement supporté par l'État
Coût supporté par les Collectivités	Minoritairement supporté par les collectivités
Coût supporté par la Sécurité sociale	

#### Commentaire synthétique du chiffrage

En élargissant et rationalisant des dispositifs déjà existants, la proposition de Bruno Le Maire représenterait un coût de l'ordre de 560 M€ auquel il faudrait ajouter des dépenses immobilières. Nos estimations sont cohérentes avec le chiffrage prudent proposé par Bruno Le Maire.

#### Chiffrage détaillé de la proposition

Cette proposition constitue le volet « social » des propositions de Bruno Le Maire pour renforcer les liens Armées-Nation, avec les cadets de la République (volet civique) et le service de garde nationale (volet opérationnel).

Elle vise à renforcer l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier pour les jeunes décrocheurs, à travers la mobilisation de l'encadrement militaire. De ce fait, la proposition vise à étendre deux dispositifs déjà existants : le service militaire adapté en outre-mer (SMA) et l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) en métropole ainsi que le service militaire volontaire (SMV) mis en place en 2015 et encore en cours d'expérimentation.

Actuellement le nombre de jeunes concernés par ces dispositifs reste modeste :

- 5 764 jeunes pour le SMA en 2015 (pour un budget total de 210 M€, y compris la masse salariale des militaires encadrants) ;
- 2 651 jeunes pour l'EPIDE en 2016 (pour un budget total de 87,5 M€) ;
- 1 000 jeunes pour le SMV en 2016 (pour un coût total estimé à 40 M€).

Ce nombre est très faible au regard du nombre total de jeunes « décrocheurs », qui atteint 110 000 personnes par an selon le ministère de l'éducation nationale.





Le coût unitaire de ces dispositifs est assez proche : 36 000 € par tête pour le SMA ; 33 000 € par tête pour l'EPIDE ; 40 000€ par tête pour le SMV. Leur coût moyen s'établit ainsi à 36 000 €.

Bruno Le Maire prévoit que la fusion des dispositifs actuels et leur extension pourrait concerner 25 000 jeunes. Sur cette base, le coût annuel brut de fonctionnement pour cette proposition serait de l'ordre de 900 M€, soit 4,5 Md€ sur 5 ans.

Cependant, le nouveau dispositif engloberait les instruments déjà existants qui concernent près de 9 500 jeunes et représentent un coût total de l'ordre de 340 M€, ramenant le coût annuel net de fonctionnement à 560 M€, sans compter d'éventuelles synergies mais qui seraient minimales. 15 500 nouveaux jeunes doivent ainsi être pris en compte dans le chiffrage.

La mise en œuvre de cette proposition imposerait vraisemblablement de mobiliser des implantations immobilières nouvelles, les bases de défense maintenues ne permettant plus d'accueillir une population plus importante que celle existante. Sur la base des transferts d'actifs dont a bénéficié l'EPIDE lors de sa création (57 M€, soit 21 500€ par têtes), on peut évaluer à environ 333 M€ (21 500 x 15 500) les coûts exceptionnels à prendre en compte, principalement au titre de l'immobilier.

### **Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes**

Le coût net du dispositif proposé par Bruno Le Maire pourrait être inférieur : il pourrait justifier la suppression ou l'aménagement de plusieurs dispositifs d'insertion ou d'indemnisation des jeunes qui se retrouveraient redondants.

#### **Sources :**

- Cour des comptes, [L'accès des jeunes à l'emploi. Construire des parcours, adapter les aides](#), octobre 2016.
- IFRAP, [Comparatif SMA, EPIDe et Service militaire volontaire](#), novembre 2015.
- IFRAP, [Faut-il rétablir la forme militaire du service national ?](#), mars 2015.
- Ministère des outre-mer, [Rapport d'activité 2015 du Service militaire adapté](#), janvier 2016.
- Ministère de l'économie et des finances, [Projet annuel de performance de la mission Travail et emploi, annexé au projet de loi de finances pour 2017](#), octobre 2016.
- Assemblée nationale, [Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense](#), décembre 2015.



## Jean-Frédéric Poisson : rétablir le service national

« Le service national et universel est rétabli. Ce service est militaire dans la seule limite des besoins des armées. Il peut être également social, environnemental, associatif, scolaire. Il offre aux jeunes de notre pays de nombreuses possibilités d'acquérir une expérience sociale et professionnelle favorisant leur accès à l'autonomie. Le service national a une durée d'au moins 10 mois pour permettre l'atteinte des objectifs d'appartenance et de solidarité nationale, de formation et d'apprentissage. »

[Jean-Frédéric Poisson](#)

### COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

Jean-Frédéric Poisson propose de revenir sur la suspension de la conscription actée en 1997 et de rétablir un service national obligatoire d'au moins 10 mois pour tous les jeunes Français. Cette proposition pourrait représenter un coût de l'ordre de 8 Md€ par an, auquel devraient être ajoutées des dépenses immobilières exceptionnelles évaluées à 9,7 Md€ liées à l'inadaptation des structures actuelles pour accueillir environ 450 000 jeunes. Elle est également susceptible de constituer une remise en cause du modèle de l'armée de métier.

### CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

<b>Montant estimé :</b>	
<i>Par le candidat:</i>	<b>Non chiffrée</b>
<i>Par l'Institut Montaigne :</i>	<b>9,7 Md€ d'investissement + 8 Md€ par an</b>
<b>Répartition du coût</b>	
Coût supporté par l'État	Très majoritairement supporté par l'État
Coût supporté par les Collectivités	Minoritairement supporté par les collectivités
Coût supporté par la Sécurité sociale	

#### Commentaire synthétique du chiffrage

Selon une estimation médiane, la proposition de Jean-Frédéric Poisson représenterait un coût de l'ordre de 8 Md€ par an (hormis dépenses immobilières exceptionnelles). Elle pèserait en tout ou partie sur le budget du ministère de la défense, à tout le moins pour les jeunes effectuant un service national dans les forces armées et remettrait en cause la trajectoire financière tendancielle de la loi de programmation militaire 2014-2019.

#### Chiffrage détaillé de la proposition

La proposition vise à rétablir le service national pour l'ensemble des jeunes, sans lui donner automatiquement une dimension strictement militaire. Le service militaire ne serait proposé que dans la stricte limite des besoins opérationnels des armées.

Les autres dimensions de ce service national rejoindraient les objectifs des dispositifs déjà existants comme le service militaire adapté en outre-mer (SMA) et l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) en métropole ainsi que le service militaire volontaire (SMV) mis en place en 2015 et encore en cours d'expérimentation.

Actuellement le nombre de jeunes concernés par ces dispositifs reste modeste :

- 5 764 jeunes pour le SMA en 2015 (pour un budget total de 210 M€ y compris la masse salariale des militaires encadrants) ;
- 2 651 jeunes pour l'EPIDE en 2016 (pour un budget total de 87,5 M€) ;
- 1 000 jeunes pour le SMV en 2016 (pour un coût total estimé à 40 M€).



Ce nombre est très faible au regard du nombre total de jeunes d'une classe d'âge, qui atteint 760 256 personnes des deux sexes, pour les jeunes nés en 1997 et ayant 18 ans révolus en 2016 (source INSEE).

Le coût unitaire de ces dispositifs est assez proche : 36 000 € par tête pour le SMA ; 33 000 € par tête pour l'EPIDE ; 40 000 € par tête pour le SMV.

En proposant le rétablissement du service national obligatoire pour tous les jeunes Français des deux sexes, le candidat prévoit que l'intégralité d'une classe d'âge sera mobilisée. Ce nombre effectif de jeunes appelés serait néanmoins plus faible afin de tenir compte des :

- engagés, volontaires et des jeunes participant au SMA et à l'EPIDE (environ 30 000 jeunes) ;
- engagés au titre du service civique (53 000 en 2015) ;
- dispensés, exemptés et réformés (environ 30 % d'une classe d'âge sur la base des statistiques historiques du service militaire, soit 228 000 personnes).

La population concernée par le rétablissement du service national obligatoire pourrait donc représenter de l'ordre de 450 000 personnes si les autres dispositifs.

Sur la base du coût moyen par tête des dispositifs EPIDE, SMA et SMV et en se fondant sur une durée de service national de 10 mois, le coût annuel brut de fonctionnement pour cette proposition serait, selon une estimation haute, de l'ordre de 13,7 Md€ (68,4 Md€ sur 5 ans). Eu égard au fort taux d'encadrement à l'EPIDE et au SMA, cette évaluation pourrait être ramenée à 8 Md€ par an (40 Md€ sur 5 ans).

Enfin, la mise en œuvre de cette proposition imposerait vraisemblablement de mobiliser des implantations immobilières nouvelles, les bases de défense maintenues ne permettant plus d'accueillir une population aussi importante et pour une durée aussi longue. Sur la base des transferts d'actifs dont a bénéficié l'EPIDE lors de sa création (57 M€, soit 21 500€ par têtes), on peut évaluer à environ 9,7 Md€ (450 000 x 21 500) les coûts exceptionnels à prendre en compte, principalement au titre de l'immobilier.

### Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Le coût du dispositif proposé par Jean-Frédéric Poisson pourrait être plus faible en retenant un coût unitaire inférieur à celui de l'EPIDE ou du SMA qui bénéficient d'un taux d'encadrement élevé. Nous proposons donc également un chiffrage de l'hypothèse médiane et de l'hypothèse basse.

Le coût net pour les finances publiques pourrait être inférieur : la mise en place de ce dispositif pourrait justifier la suppression ou l'aménagement de plusieurs dispositifs d'insertion ou d'indemnisation des jeunes qui se retrouveraient redondants.

### Sources :

- Cour des comptes, [L'accès des jeunes à l'emploi. Construire des parcours, adapter les aides](#), octobre 2016.
- IFRAP, [Comparatif SMA, EPIDE et Service militaire volontaire](#), novembre 2015.
- IFRAP, [Faut-il rétablir la forme militaire du service national ?](#), mars 2015.
- ministère des Outre-mer, [Rapport d'activité 2015 du Service militaire adapté](#), janvier 2016.
- ministère de l'Économie et des Finances, [Projet annuel de performance de la mission Travail et emploi, annexé au projet de loi de finances pour 2017](#), octobre 2016.
- Assemblée nationale, [Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense](#), décembre 2015.



## Nicolas Sarkozy : les décrocheurs de 18 à 25 ans devront faire un service militaire obligatoire

« Je propose que tous ces décrocheurs, âgés de 18 à 25 ans, soient désormais tenus de faire un service militaire obligatoire [...] Je crois sincèrement que seul un encadrement militaire est capable de réinsérer les jeunes aujourd'hui complètement abandonnés et déstructurés. » Nicolas Sarkozy, Tout pour la France

### Comment améliorer la qualité de l'enseignement en coupant dans les effectifs ?

« Avec 150 000 décrocheurs sur une classe d'âge de 700 000 garçons et filles, on ne peut pas rester les bras croisés ! Pour y remédier, je propose que tout jeune entre 18 et 25 ans ait soit une formation, soit un emploi. Si ce n'est pas le cas, il fera son service militaire. Quant aux mineurs qui rendent la vie impossible dans les établissements, on les enverra dans les internats. Si les parents refusent leur inscription, on supprimera les allocations sociales. »

### Ce service militaire, on a encore les moyens de l'organiser ?

« Sur les 150 000 décrocheurs scolaires, j'imagine qu'il faudra financer un service pour 50 000 à 70 000 d'entre eux. Parce qu'à l'idée de passer par la case militaire, beaucoup vont trouver un apprentissage, une formation ou un emploi ! L'armée est prête à le faire. Il faudra sans doute déboursier 600 à 700 M€ sur le budget de l'Education nationale. Infiniment moins que ce que coûtent les décrocheurs. »

Interview au Parisien, 12 novembre 2016 :

## COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

La proposition vise à renforcer l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier pour les jeunes décrocheurs, à travers la mobilisation de l'encadrement militaire. Quatre scénarios, basés sur deux variables – la période de mise en œuvre et le volume des effectifs concernés – sont envisagés pour le chiffrage de la proposition de Nicolas Sarkozy :

- les deux premiers scénarios sont basés sur un rythme de croisière (qui débiterait dès le début du mandat, ou à l'issue de celui-ci) et concerneraient dans un premier cas la moitié des décrocheurs sur une seule génération (hypothèse de Nicolas Sarkozy), dans un second cas une génération de décrocheurs dans son ensemble, en l'absence de vérification de l'effet incitatif de la mesure pour la reprise d'une formation ou d'un emploi ;
- les deux autres scénarios sont basés sur la durée du mandat uniquement, avant passage au rythme de croisière. Ils concerneraient dans un premier cas la moitié des NEET de 18 à 25 ans, dans un second cas l'ensemble des NEET de 18 à 25 ans.

Suivant ces quatre scénarios, les coûts pourraient varier de 1,41Md€ à 41,7Md€. Les coûts d'investissement représenteraient quant à eux un invariant, estimé entre 1,07 Md€ et 2,1 Md€.

## CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

La proposition vise à renforcer l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier pour les jeunes décrocheurs, à travers la mobilisation de l'encadrement militaire. De ce fait, la proposition vise à étendre deux dispositifs déjà existants, le service militaire adapté en outre-mer (SMA) et l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) en métropole ainsi que le service militaire volontaire (SMV) mis en place en 2015 et encore en cours d'expérimentation.

Actuellement le nombre de jeunes concernés par ces dispositifs reste modeste :

- 5 764 jeunes pour le SMA en 2015 (pour un budget total de 210 M€ y compris la masse salariale des militaires encadrants) ;
- 2 651 jeunes pour l'EPIDE en 2016 (pour un budget total de 87,5 M€) ;
- 1 000 jeunes pour le SMV en 2016 (pour un coût total estimé à 40 M€).



Ce nombre est très faible au regard du nombre total de jeunes « décrocheurs », qui atteint 98 000 personnes en 2016 selon le [ministère de l'Éducation nationale](#).

Le coût unitaire de ces dispositifs est assez proche : 36 000 € par tête pour le SMA ; 33 000 € par tête pour l'EPIDE ; 40 000€ par tête pour le SMV.

Le coût de ces dispositifs s'élève ainsi à 35 000€ en moyenne par individu. Le passage à des effectifs bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui permettrait de fortes économies d'échelles, qu'on estime par hypothèse à 50 % du coût actuel, soit un montant de 17 500€ par individu.

En l'absence de précision du candidat, on considère par hypothèse que le service militaire qu'il propose est d'une durée d'un an.

Nicolas Sarkozy propose de cibler l'ensemble des décrocheurs ou des jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation, c'est-à-dire l'ensemble du stock de ce public, que l'on peut estimer entre 1 et 1,2 million (voir « Qui est concerné », ci-dessous).

Son chiffrage semble pourtant ne reposer que sur une partie du flux de nouveaux décrocheurs chaque année, ce qui ne serait cohérent avec son annonce uniquement une fois que l'ensemble des décrocheurs actuels auraient été admis dans le dispositif et que gérer le flux de nouveaux décrocheurs suffit à mettre en œuvre la mesure.

On propose ainsi de raisonner en deux temps :

- 1) la durée du quinquennat, retenue par hypothèse comme la période nécessaire pour que tout ou partie du stock actuel de décrocheurs transite par le service militaire ;
- 2) le rythme de croisière, lorsqu'il n'est plus nécessaire que de traiter tout ou partie de l'effectif des nouveaux décrocheurs, et qui serait atteint i) soit dès le début du quinquennat si le dispositif ne concerne que le flux contrairement aux annonces du candidat ii) soit au terme du mandat et de la période nécessaire pour traiter le stock actuel des décrocheurs.

Avec les estimations d'effectifs détaillées dans le chapitre « Qui est concerné » et en soustrayant les 337,5 M€ déjà consacrés aux trois dispositifs existants (ci-dessus), on obtient les coûts suivants :

Scénario	Période	Hypothèse	Effectif	Coût la première année (sur la base du coût individuel actuel)	Coût annuel, y compris économies d'échelle (50%)	Coût annuel sur la durée du quinquennat, en lissant la gestion du stock sur cinq ans et en intégrant le flux de nouveaux décrocheurs chaque année
1	Rythme de croisière (soit dès le début du mandat, 2017 ou 2018, soit à l'issue du mandat)	La moitié des décrocheurs, sur une seule génération (hypothèse de Nicolas Sarkozy)	50 000 à 70 000	1,41 à 2,11 Md€	540 M à 890 M€	540 à 890 M€ (médiane retenue à 700 pour les scénarios suivants)
2	Rythme de croisière (soit dès le début du mandat, 2017 ou 2018,	Une génération de décrocheurs dans son ensemble, en	98 000	3,13 Md€	1,43 Md€	1,43 Md€



	soit à l'issue du mandat)	l'absence de vérification de l'effet incitatif de la mesure pour la reprise d'une formation ou d'un emploi				
3	Sur la durée du mandat uniquement, puis passage au rythme de croisière	La moitié des NEET de 18 à 25 ans	600 000	20,7 Md€	10 Md€	2,7 Md€
4	Sur la durée du mandat uniquement, puis passage au rythme de croisière	L'ensemble des NEET de 18 à 25 ans	1,2 million	41,7 Md€	21 Md€	5,8 Md€

#### Synthèse des scénarios envisagés pour le mandat 2017-2022

- 1) Uniquement la moitié des nouveaux décrocheurs : 540 à 890 M€ par an (c'est cohérent avec le chiffrage proposé par Nicolas Sarkozy – ci-dessous -, mais pas avec les annonces qu'il a faites sur le public ciblé, « tous les jeunes décrocheurs »).
- 2) L'ensemble des nouveaux décrocheurs, en l'absence d'effet incitatif sur la reprise de formation ou d'emploi : 1,6 Md€ par an (ce n'est pas cohérent avec les annonces du candidat sur le public ciblé, « tous les jeunes décrocheurs »).
- 3) Uniquement la moitié du stock de décrocheurs actuels et la moitié des nouveaux décrocheurs chaque année, coût qu'on suppose lissé sur les cinq années du mandat (sur la base des données NEET, les plus robustes) : 2,7 Md€ par an sur la durée du quinquennat (c'est le scénario le plus cohérent avec les annonces de Nicolas Sarkozy).
- 4) L'ensemble du stock de décrocheurs actuels et l'ensemble des nouveaux décrocheurs chaque année, coût qu'on suppose lissé sur les cinq années du mandat (sur la base des données NEET, les plus robustes) : 5,8 Md€ par an sur la durée du quinquennat.

Enfin, la mise en œuvre de cette proposition imposerait de mobiliser des implantations immobilières nouvelles, les bases de défense maintenues ne permettant plus d'accueillir une population aussi importante. Sur la base des transferts d'actifs dont a bénéficié l'EPIDE lors de sa création (57 M€, soit 21 500€ par tête), on peut évaluer entre 1,07 Md€ (21 500 x 50 000) et 2,1 Md€ (21 500 x 98 000) les coûts exceptionnels à prendre en compte, principalement au titre de l'immobilier. Si l'on retient l'hypothèse que la mise en chantier d'un nombre aussi important de places susciterait des économies d'échelle de l'ordre de 25% du montant total, on peut établir une fourchette basse à 800 M€ pour les dépenses d'investissement, dans l'hypothèse où 50 000 décrocheurs seraient accueillis chaque année.

#### Chiffrage du candidat :

Le chiffrage avancé par Nicolas Sarkozy (600 à 700 M€ par an, pour 50 000 à 70 000 jeunes au service militaire) suppose d'abaisser le coût unitaire à 10 000€ par individu et par an, soit moins de 30 % du coût actuel.

Surtout, ce chiffrage considère que le service militaire ne concernera qu'une seule génération de décrocheurs chaque année et occulte le stock existant de décrocheurs. Sous cette hypothèse, il n'est pas possible, comme Nicolas Sarkozy l'annonce, « que tous ces décrocheurs, âgés de 18 à 25 ans, soient désormais tenus de faire un service militaire obligatoire ». Si seuls 50 000 jeunes étaient concernés par le service militaire, cela signifierait que moins de 5 % des décrocheurs seraient visés au début du quinquennat, et non pas « tous les décrocheurs ».



Ce chiffrage repose également sur l'hypothèse très volontariste que plus d'un jeune sur deux réintégrera une formation ou un emploi du simple fait de la mise en place du service militaire.

**Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes**

Un des paramètres de variation du chiffrage pourrait être le nombre de jeunes intégrant le dispositif, soit en supposant que tous les décrocheurs ne le rejoignent pas, soit en supposant une baisse progressive du nombre de décrocheurs par l'effet positif d'autres réformes, notamment dans l'éducation.

Par ailleurs, le coût net pour les finances publiques pourrait être inférieur : la mise en place de ce dispositif pourrait justifier la suppression ou l'aménagement de plusieurs dispositifs d'insertion ou d'indemnisation des jeunes qui se retrouveraient redondants.



**Sources :**

- Cour des comptes, [L'accès des jeunes à l'emploi. Construire des parcours, adapter les aides](#), octobre 2016.
- IFRAP, [Comparatif SMA, EPIDe et Service militaire volontaire](#), novembre 2015.
- IFRAP, [Faut-il rétablir la forme militaire du service national ?](#), mars 2015.
- Ministère des outre-mer, [Rapport d'activité 2015 du Service militaire adapté](#), janvier 2016.
- Ministère de l'économie et des finances, [Projet annuel de performance de la mission Travail et emploi, annexé au projet de loi de finances pour 2017](#), octobre 2016.
- Assemblée nationale, [Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense](#), décembre 2015.